



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la gestion de l'eau

Direction
Référence : EAU/ACP/18/0078
Dossier suivi par : Service autorisations – OJE
Tél. : 24 55 6 -920 (8:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Esch-sur-Alzette, le 18 SEP. 2018

Accord de principe EAU/ACP/18/0078

Objet PAP "Cité Militaire" à Diekirch

Maître d'Ouvrage Société Nationale des Habitations à Bon Marché (S.N.H.B.M.)

Bureau d'études B.E.S.T. s.à r.l.

Plans annexés

- Mémoire explicatif et calculs hydrauliques
- Plan canalisation
- Plan n° 181007-2-250 : Entwässerungslageplan
- Plan n° 181007-2-260 : Schnitte und Details RRB 1
- Plan n° 181007-2-261 : Schnitte und Details RRB2
- Plan n° 181007-2-262 : Schnitte RRB3, RRB4, RRB6 und RRB7
- Plan n° 181007-2-263 : Schnitte und Details RRB5
- Plan n° PAP_01_Pdm : Plan
- Plan n° PAP_03_Cou : Coupes AA' - BB' -CC' - DD' - EE'
- Extrait du plan cadastral
- Extrait de la partie graphique du PAG de la commune de Diekirch

Le présent accord de principe ne vaut pas autorisation au titre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. L'accord de principe se base sur les plans annexés.

Remarque Néant

Jean-Paul Lickes
Directeur